



Licenciement économique : la dégradation significative de l'EBE caractérise des difficultés économiques

Pour justifier un licenciement fondé sur des difficultés économiques, l'employeur peut invoquer une évolution significative de son excédent brut d'exploitation.

Dans une décision du 1^{er} février 2023, la Cour de cassation a jugé qu'une dégradation durable et sérieuse de l'EBE caractérisait bien l'évolution significative de cet indicateur.

Ici, entre 2014 et 2017, l'EBE avait été négatif, sauf en 2016 mais uniquement grâce à des opérations financières effectuées par la Société.

Cass. Soc. 1^{er} février 2023, n° 20-19.661

<https://www.courdecassation.fr/decision/63da1187b78bc005de6ccd15>